

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

OCT 6 1980

COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/C.5/35/23/Corr.1
14 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 91 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises
par le Conseil économique et social à ses première et seconde
sessions ordinaires de 1980

Partie I

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Annexe I, paragraphe 9.2, supprimer la fin du paragraphe, à partir de la huitième ligne, et la remplacer par ce qui suit :

organiques à 7 200 dollars, ventilés comme suit :

<u>Frais de voyage du personnel des services organiques</u>	<u>Frais de voyage</u>	<u>Indemnité de subsistance (14 jours)</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Un Sous-Secrétaire général	1 076	1 568
Un D-1	1 076	1 288
Un fonctionnaire d'une autre classe	1 076	1 120
Sous-total	<u>3 228</u>	<u>3 976</u>
Total (arrondi)		<u><u>7 200</u></u>

2. Paragraphe 9.4 de l'annexe, supprimer la fin du paragraphe, à partir de la huitième ligne, et la remplacer par ce qui suit :

d'assurer le service de la réunion à Genève se chiffrent à 6 900 dollars ventilés comme suit :

<u>Frais de voyage du personnel des services organiques</u>	<u>Frais de voyage</u>	<u>Indemnité de subsistance (14 jours)</u>
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
Un D-2 et un D-1	2 152	2 576
Un fonctionnaire d'une autre classe	1 076	1 120
Sous-total	3 228	3 696
Total (arrondi)	6 900	

3. Effectuer les changements suivants qui découlent des changements ci-dessus :

- a) Dans le titre du paragraphe 9.1 de l'Annexe, remplacer (Augmentation : 55 300 dollars) par (Augmentation : 50 700 dollars).
- b) Dans le titre du paragraphe 9.3 de l'Annexe, remplacer (Augmentation : 9 100 dollars) par (Augmentation 6 900 dollars).
- c) Paragraphe 5, page 2, remplacer 423 900 dollars par 417 100 dollars.
- d) Dans le tableau 1, page 3, remplacer dans la colonne de droite 55 300 par 50 700 et 9 100 par 6 900. A la page 4, remplacer le total partiel de 393 200 par 386 400 et le total général de 423 950 par 417 100.
- e) Dans le tableau 2, page 5, remplacer, dans la colonne portant le numéro 9, le chiffre de 64 400 par 57 600 dans les deux cas. De la même façon, dans la colonne "Total", remplacer 201 800 par 195 000 et le total général de 423 900 par 417 100.
